



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

N° _____/UK/P/VP/SG/19

ARRETE N° 035 /UK/P/VP/SG/19

**Portant nomination des membres de l'équipe de travail pour le
projet du DICAMES à l'Université de Kara**

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le Décret N° 1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création de Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le décret N° 2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N° 014/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant création d'un Service Central d'Assurance Qualité au sein de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté n° 060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Considérant la lettre d'entente du 01 juillet 2019 entre l'Université de Kara et le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) notamment en son article 4 ;

Vu la Décision N° 077/UK/P/VP/SG/19 du 30 juillet 2019 portant désignation du Point Focal et personne ressource principale pour le projet du DICAMES à l'Université de Kara ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE:

Article 1 : Il est créé à l'Université de Kara une équipe de travail responsable du DICAMES (Dépôt Institutionnel du CAMES).

L'équipe de travail ainsi créée est chargée de promouvoir le DICAMES au sein de la communauté universitaire de Kara afin de permettre aux enseignants et aux étudiants d'utiliser leurs ressources de ce dépôt dans l'enseignement et la recherche.

Cette équipe de travail est composée de :

- Bibliothécaires ;
- enseignants, notamment en Sciences de l'Information et de la Documentation ;
- étudiants et étudiantes bénévoles, notamment en Sciences de l'Information et de la documentation, qui collectent et préparent les documents et les fichiers en vue de leur dépôt dans le DICAMES.

Article 2 : L'équipe de travail se compose comme suit :

- Madame NAPALA Kuwèdaten (MC), Directrice de la Recherche, de la Coopération et des Partenariats ;
- Monsieur NABE Bammoy (MC), Directeur des Archives ;
- Prof. KANTCHOA Laré, Coordonnateur de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire ;
- Monsieur SOUSSOU Tatongueba (MC), Responsable Assurance Qualité Interne de l'UK ;

- Monsieur SOUKOUYA Maèbena Ingénieur Documentaliste, Directeur Adjoint de la Bibliothèque universitaire de Kara ;
- Monsieur AMOUH Kodjo Pilakiani, Chef Service TIC ;
- Madame KOFFI Monfaye (MA), Enseignante-chercheur au Département d'Anglais ;
- Monsieur FARI Datibite, Technicien Supérieur en Archivistique.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 21 NOV 2019



AMPLIATIONS

MESR (CR)	01
PDCE/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Décanats/Directions	15
Autres services	03
Archives	01
Intéressés	08